



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité Police de l'Eau

Monsieur le Maire
Mairie de COURCELLES-CHAUSSY
Place du Temple
57530 COURCELLES-CHAUSSY

Dossier suivi par : Romain DECCO 
Tél. : 03 87 34 33 64
Fax : 03 87 34 33 23
Mél : romain.decco@moselle.gouv.fr
Réf. : RD/RS ASPE-L9

Objet : Dossier de déclaration concernant la reconstruction
de l'ouvrage d'art permettant le franchissement du
Serouelle sur la commune de COURCELLES-
CHAUSSY
Accord immédiat
PJ Récépissé de déclaration
Fiche de renseignement descriptive du IOTA

Metz, le 27 mai 2014

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**la reconstruction de l'ouvrage d'art permettant le franchissement du Serouelle
sur la commune de COURCELLES-CHAUSSY**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **26 mai 2014**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2014-00060**
- Dossier réalisé par : **Mairie de Courcelles-Chaussy et INGEDIA NOX**

Je vous précise que votre dossier est complet et régulier sur le fond au titre de la «Loi sur l'Eau», et je vous prie de trouver ci-joint le «**récépissé de déclaration**» clôturant son instruction administrative. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du **récépissé de déclaration**. Le dossier sera consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise à :

- ONEMA
- INGEDIA NOX

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALÉRIE ANTOINE POTIER